



## Règlement randonnée du Drugeon 03 sept 2017

Randonnée ouverte à tous (familles, enfants) participants en capacité physique de effectuer un parcours de 16 km et 300m de dénivelé sur une durée de 3 à 5h.

### **Parcours :**

La Rivière-Drugeon / Laveron / sapins Président / Lac Bouverans / La Rivière-Drugeon.

Les parcours sont entièrement balisés (rubalise qui sera retirée dès l'après-midi). L'organisation se réserve le droit de modifier au dernier moment quelques tronçons de l'itinéraire notamment pour des questions de pâturage, d'exploitations forestières ou autres.

### **Départ Æ Arrivée :**

Départ libre entre 8h30 et 10h maximum (départ du fermier du circuit.)

Ravitaillements à la Croix de la Bèche puis au bord du Lac de Bouverans . Animation espace naturel sensible au bord du lac de 11 à 12h.

Arrivées prévues entre 12h30 et 14h (fin du service repas).

### **Fermeture du circuit :**

Le circuit sera fermé par un membre de l'organisation départ à 10h derrière les derniers participants.

### **Secours :**

Les secours sont assurés par l'organisation du trail. Le N° de tél sdurgence sera communiqué à l'inscription. En cas d'abandon, prévenir au plus vite l'organisation.

Assurance : l'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Groupama.

### **Inscription :**

Sur place de 7h00 à 9h50 Droit d'inscription 12 " comprenant :

- La participation à la randonnée.
- Les ravitaillements solides-liquides La Bèche, Lac Bouverans, arrivée.
- Le repas à l'arrivée (**avant 14h**) Pour ceux qui ne souhaiteraient pas prendre le repas, le tarif reste inchangé, toutefois si possible prévenir l'organisation.
- l'inscription n'inclut pas de cadeau souvenir du trail .

### **Charte de bonne conduite :**

Il est demandé aux randonneurs de bien respecter l'environnement, les pâturages, les forêts, les autres participants. Ne jeter aucun détritue le long du parcours. Une attention particulière sera portée à la traversée de route au niveau de la chapelle de Bouverans (respecter les consignes des signaleurs). Les chiens ne sont pas admis sur le parcours.